



**Programme des
Nations Unies
pour l'environnement**

Distr. : Générale
7 août 2008

Français
Original : Anglais



**Conférence des Parties à la Convention de
Vienne pour la protection de la couche d'ozone
Huitième réunion**

Doha, 16-20 novembre 2008

Point 3 c) de l'ordre du jour provisoire du segment
préparatoire*

**Examen des questions concernant la Convention
de Vienne et des questions concernant à la fois
la Convention de Vienne et le Protocole de
Montréal : rapports financiers et budgets des
Fonds d'affectation spéciale de la Convention de
Vienne et du Protocole de Montréal**

**Budget révisé approuvé pour 2008 et projets de budget pour 2009,
2010 et 2011 du Fonds d'affectation spéciale de la Convention de
Vienne pour la protection de la couche d'ozone**

Note du Secrétariat

1. On trouvera dans l'annexe à la présente note le budget révisé approuvé pour 2008 et les projets de budget pour 2009, 2010 et 2011 du Fonds d'affectation spéciale de la Convention de Vienne pour la protection de la couche d'ozone.
2. Le budget pour 2008, qui a été approuvé par la Conférence des Parties à sa septième réunion, est reproposé en raison, notamment, de modifications mineures apportées aux traitements et aux indemnités du personnel. Les ajustements proposés ne nécessitent pas de contributions additionnelles des Parties.
3. Les notes explicatives qui accompagnent le budget indiquent le mode de calcul des dépenses prévues. Les projets de budget pour 2009, 2010 et 2011 prévoient des augmentations minimales annuelles des traitements du personnel et autres dépenses.
4. Dans tout le document, le dollar (\$) s'entend du dollar des Etats-Unis.

* UNEP/OzL/Conv.8/1-UNEP/OzL/Pro.20/1.

Annexe

Fonds d'affectation spéciale de la Convention de Vienne pour la protection de la couche d'ozone
Budget révisé approuvé pour 2008 et projets de budget pour 2009, 2010 et 2011

			m/h	2008 (en dollars)	m/h	2009 (en dollars)	m/h	2010 (en dollars)	m/h	2011 (en dollars)
10	Personnel de projet									
	1100	<i>Personnel de projet</i>								
		1101		132 227	6	135 664	6	139 192	6	142 811
		1104		99 000	6	101 574	6	104 215	6	106 925
		1105		–		–		–		–
		1107		122 500	12	125 685	12	128 953	12	132 306
	1199	Total partiel		353 727		362 923		372 360		382 042
	1300	<i>Appui administratif</i>								
		1301		20 000	6	21 250	6	22 631	6	23 220
		1303		21 100		22 472		23 932		25 488
		1304		16 500	6	17 573	6	18 715	6	19 931
		1305		15 300	6	16 295	6	17 354	6	18 482
		1310		21 000	12	22 365	12	23 819	12	25 367
		1322		210 000		–		–		210 000
		1324		20 000		–		–		20 000
		1326		10 000		10 000		10 000		10 000
		1327		31 950		–		–		34 027
	1399	Total partiel		365 850		109 955		116 451		386 515
	1600	<i>Voyages en mission</i>								
		1601		30 000		30 000		30 000		30 000
	1699	Total partiel		30 000		30 000		30 000		30 000
1999		Total de l'élément		749 577		502 878		518 811		798 557
	3300	<i>Frais de participation des pays en développement</i>								
		3302		–		–		–		–
		3304		20 000		–		–		20 000
		3307		175 000		–		–		175 000
	3399	Total partiel		195 000		–		–		195 000
3999		Total de l'élément		195 000		–		–		195 000
40		Matériel et locaux								
	4100	<i>Matériel consommable (articles de moins de 1 500 dollars)</i>								
		4101		9 000		9 000		9 000		9 000
	4199	Total partiel		9 000		9 000		9 000		9 000

		m/h	2008	m/h	2009	m/h	2010	m/h	2011
			(en dollars)		(en dollars)		(en dollars)		(en dollars)
4200	<i>Matériel non consommable</i>								
4201	Ordinateurs individuels et accessoires		–		2 500		2 500		–
4202	Ordinateurs portatifs		5 000		5 000		5 000		5 000
4203	Autre matériel de bureau (serveurs, télécopieurs, scanners, mobilier, etc.)		5 000		5 000		5 000		5 000
4204	Photocopieuses		–		10 000		10 000		–
4299	Total partiel		10 000		22 500		22 500		10 000
4300	<i>Locaux</i>								
4301	Location de bureaux (partagés avec le PM)		17 500		17 500		17 500		17 500
4399	Total partiel		17 500		17 500		17 500		17 500
4999	Total de l'élément Divers		36 500		49 000		49 000		36 500
5100	<i>Utilisation et entretien du matériel</i>								
5101	Entretien du matériel (partagé avec le PM)		10 000		10 000		10 000		10 000
5199	Total partiel		10 000		10 000		10 000		10 000
5200	<i>Frais d'établissement des rapports</i>								
5201	Rapports		7 500		7 500		7 500		7 500
5202	Rapport de la réunion des Directeurs de recherches sur l'ozone		15 000		–		–		15 000
5299	Total partiel		22 500		7 500		7 500		22 500
5300	<i>Divers</i>								
5301	Communications		25 000		25 000		25 000		25 000
5302	Frais de port (expédition des documents)		20 000		20 000		20 000		20 000
5304	Divers (campagne de sensibilisation du public à la protection de la couche d'ozone)		5 000		5 000		5 000		5 000
5399	Total partiel		50 000		50 000		50 000		50 000
5400	<i>Représentation</i>								
5401	Frais de représentation		10 000		–		–		10 000
5499	Total partiel		10 000		–		–		10 000
5999	Total de l'élément Divers		92 500		67 500		67 500		92 500
99	Total, coûts directs des projets		1 073 577		619 378		635 311		1 122 557
	Dépenses d'appui au programme (13 %)		139 565		80 519		82 590		145 932
	Total général (y compris les dépenses d'appui au programme)		1 213 142		699 897		717 901		1 268 489
	Prélèvement sur le solde du Fonds d'affectation spéciale*		609 288		96 897		114 901		665 489
	Contribution à verser par les Parties		603 000		603 000		603 000		603 000

* La contribution des Parties pour 2008, d'un montant de 603 000 dollars, est conforme au paragraphe 5 de la décision VII/3. Les montants à prélever en 2008, 2009, 2010 et 2011 ont été fixés de manière à ce que le montant des contributions à verser par les Parties reste constant jusqu'en 2011 compris.

Notes explicatives accompagnant le budget révisé approuvé pour 2008 et les projets de budget pour 2009, 2010 et 2011 du Fonds d'affectation spéciale de la Convention de Vienne pour la protection de la couche d'ozone

Poste budgétaire	Observations
Personnel 1101, 1104 et 1107	Les prévisions budgétaires ont été établies sur la base des coûts salariaux standard applicables aux traitements des administrateurs en poste à Nairobi pour 2008–2009 et 2010–2011. Toutefois, lorsque l'on disposait d'informations sur les dépenses de personnel effectives, les chiffres ont été ajustés en conséquence. Les engagements non dépensés sont normalement reversés au Fonds d'affectation spéciale pour le Protocole de Montréal.
1105	Un ajustement minime a été apporté aux rubriques budgétaires 1101, 1104 et 1107 pour couvrir le relèvement des traitements et indemnités des administrateurs et des fonctionnaires de rang supérieur. Le poste d'administrateur continue d'être financé à l'aide des 13 % prélevés au titre des dépenses d'appui au programme, sur la base des dépenses effectives.
Appui/personnel administratif 1301–1310	Les propositions budgétaires pour 2008, 2009, 2010 et 2011 ont été établies sur la base des coûts standard applicables aux traitements des agents des services généraux en poste à Nairobi. Les montants pour 2008 ont été révisés pour tenir compte du relèvement des traitements des agents des services généraux intervenu en novembre 2007.
Appui administratif/services de conférence 1322, 1324, 1326, 1327	Les fonds nécessaires peuvent être prélevés sur les rubriques budgétaires des services de conférence si ces services doivent être rendus par des consultants ou des sous-traitants. Le coût des services de conférence a été établi sur la base des hypothèses suivantes : 1322 : le coût des services de conférence de la huitième réunion de la Conférence des Parties à la Convention de Vienne sera partagé avec la vingtième réunion des Parties au Protocole de Montréal puisque les deux réunions se tiendront conjointement, en novembre 2008; 1324 : deux réunions du Bureau sont prévues en 2008 et en 2011. La première réunion aura lieu à l'occasion de la réunion des Directeurs de recherches sur l'ozone et la deuxième avant la réunion de la Conférence des Parties. Des services d'interprétation seront assurés et les documents seront traduits dans les langues appropriées, en fonction de la composition du Bureau; 1326 : un montant minimum est proposé chaque année pour financer les activités concernant la célébration de la Journée internationale de la protection de la couche d'ozone; 1327 : une augmentation modeste est proposée pour couvrir le coût des services de conférence afférents à l'organisation des septième et huitième réunions des Directeurs de recherches sur l'ozone en 2008 et 2011;
Voyages en mission– 1601	Les budgets pour 2008 et 2011 comprennent les frais de voyage des membres du Secrétariat concernés par l'organisation des réunions des Directeurs de recherches sur l'ozone et des réunions de la Conférence des Parties.
3302	Les frais de participation de représentants des Parties visées au paragraphe 1 de l'article 5 aux diverses réunions de la Convention sont évalués à 5 000 dollars par participant et par réunion, étant entendu que le montant alloué couvre les frais de voyage d'un seul représentant par pays, au tarif économique le plus approprié, et l'indemnité journalière de subsistance versée par l'ONU. Puisque la réunion de la Conférence des Parties à la Convention de Vienne est normalement organisée conjointement avec la réunion des Parties au Protocole de Montréal, les frais de participation sont supportés par le Protocole de Montréal.
3304	Les frais de participation à deux réunions du Bureau en 2008 et en 2011 respectivement ont été calculés sur la base de quatre participants de pays en développement ou à économie en transition à ces réunions, qui se tiendront immédiatement avant ou après la réunion des Directeurs de recherches sur l'ozone et la réunion de la Conférence des Parties. Pour réduire les dépenses, la participation des membres du Bureau à la réunion du Bureau et à la réunion de la Conférence des Parties sera couverte par des fonds déjà alloués à la réunion des Parties.
3307	Une réunion des Directeurs de recherches sur l'ozone a été tenue en 2008. La prochaine réunion aura lieu en 2011. Des fonds sont prévus pour 35 experts en provenance de pays en développement ayant soumis leurs rapports nationaux.

Poste budgétaire	Observations
4201-4204	<p data-bbox="488 226 1447 331">Le Secrétariat gère ses systèmes de traitement électronique des données de sorte que les Parties puissent accéder à la documentation relative au Protocole et à la Convention par voie électronique. Il faut pour cela installer périodiquement les périphériques nécessaires, acheter des licences pour l'emploi des logiciels et moderniser le matériel informatique.</p> <p data-bbox="488 365 1447 416">Une allocation minimale est prévue pour permettre au Secrétariat de moderniser chaque année une partie de son matériel.</p>
5100-5400	<p data-bbox="488 472 1418 524">Les crédits prévus à ces rubriques budgétaires accusent une modeste augmentation basée sur les taux d'inflation recommandés par l'ONU.</p>
5304	<p data-bbox="488 557 1447 607">Le montant mis de côté pour cette rubrique en 2008 sera utilisé pour faire rapport sur la campagne de sensibilisation du public à la protection de la couche d'ozone.</p>
